

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 476 rue Principale, 2 juin 2026 à 19H00.

Sont présents à cette séance :

Mairesse Madame Karine Champagne
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 3 Monsieur Cédric Quirion
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Karine Champagne.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du procès-verbal
4. Période de questions

5. LÉGISLATION

- 5.1 Autorisation prêt temporaire projet Grand Shenley
- 5.2 Attestation formation des élus
- 5.3 Abrogation résolution 2026-04-125
- 5.4 Avis de motion règlement 260-2026 modifiant le règlement 242-2024 règlement sur la rémunération des élus
- 5.5 Dépôt de projet de règlement 260-2026 modifiant le règlement 242-2024 règlement sur la rémunération des élus
- 5.6 Assujettissement du lot 5 060 128 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce - Droit de préemption
- 5.7 Assujettissement du lot 5 060 290 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce - Droit de préemption
- 5.8 Assujettissement du lot 5 060 396 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce - Droit de préemption
- 5.9 Autorisation prêt temporaire projet aqueduc tronçon 013-A1

6. FINANCES

- 6.1 Compte pour approbation
- 6.2 Dépôt des états financiers

7. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 7.1 Achat pancartes no civique
- 7.2 Mandat Atelier Guy
- 7.3 Mandat WSP accompagnement technique pour développements municipaux
- 7.4 Mandat technique analyse d'opportunité
- 7.5 Offre de service fissures asphalte
- 7.6 Mandat WSP projet aqueduc tronçon 013-A1
- 7.7 Paiement WSP Petit Shenley
- 7.8 Paiement Chemtrade Chemicals Canada pour sulfate
- 7.9 Paiement Evalu-tech Projet aqueduc tronçon 013-A1
- 7.10 Paiement WSP aqueduc tronçon 013-A1
- 7.11 Paiement WSP aqueduc tronçon 013-A1
- 7.12 Paiement WSP, hôtel de ville
- 7.13 Offre de service asphalte

8. PERSONNEL

- 8.1 Candidature service incendie
- 8.2 Augmentation salariale pour personnel d'entretien au centre multifonctionnel
- 8.3 Paiement cellulaire

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 Entretien de la hotte du centre multifonctionnel
- 9.2 Entretien du compresseur de l'aréna
- 9.3 Déchiquetage selon le calendrier soumis au BANQ
- 9.4 Signature spectacle humour février 2027
- 9.5 Demande d'aide dans le programme du PAFIRSPA

10. RAPPORT

11. CORRESPONDANCE

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Promesse d'achat
- 12.2 Inscription congrès FQM
- 12.3 Inscription ADMQ
- 12.4 Inscription UMQ
- 12.5 Office d'habitation
- 12.6 Mesure des boues

13. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Karine Champagne, mairesse, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-06-171 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL

2026-06-172 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2026.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

5. LÉGISLATION

5.1. AUTORISATION PRÊT TEMPORAIRE PROJET GRAND SHENLEY

2026-06-173 **Considérant** que le conseil désire réaliser des travaux de réfection d'une partie du rang Grand Shenley ;

Considérant que la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux ;

Considérant que le règlement d'emprunt 252-2025 décrète une dépense et un emprunt de 2 471 863\$;

Considérant que le règlement 252-2025 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation en date du 13 février 2026 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, à faire une demande de financement temporaire à la caisse Desjardins du cœur de la Beauce d'un montant de 2 471 863\$ pour des travaux de réfection d'une partie du rang le Grand Shenley.

Que le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, et la mairesse, madame Karine Champagne, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

5.2. ATTESTATION FORMATION DES ÉLUS

2026-06-174

Considérant que les élus municipaux doivent avoir complété obligatoirement une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale 9 mois après leur réélection ;

Considérant que ces formations visent à renforcer l'intégrité et la confiance dans la gouvernance municipale ;

Considérant que tous les élus ont complété leur formation ;

En conséquence il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général greffier-trésorier transmette l'attestation qui confirme que tous les élus ont complété leur formation à la Commission municipale du Québec.

5.3. ABROGATION RÉOLUTION 2026-04-125

2026-06-175

Considérant que le conseil désire abroger la résolution 2026-04-125 qui concerne la commande des 1100 pancartes avec les numéros civiques;

Considérant que les travaux vont être pour 575 numéros civiques;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil abroge la résolution 2026-04-125.

5.4. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 260-2026

2026-06-176

Il est donné avis de motion, par monsieur Shawn Marier, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 260-2026 intitulé règlement modifiant le règlement 242-2024 règlement sur la rémunération des élus.

5.5 DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT 260-2026

2026-06-177

Il est, par la présente, déposé par monsieur Shawn Marier, conseiller, le projet du règlement numéro 260-2026 intitulé règlement modifiant le règlement 242-2024 règlement sur la rémunération des élus.

5.6 ASSUJETTISSEMENT DU LOT 5 060 128 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BEAUCE – DROIT DE PRÉEMPTION

2026-06-178

Considérant que les articles 1104.1.1 et suivants du *Code municipal* permettent et encadrent l'exercice d'un droit de préemption sur des immeubles par la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a adopté le *Règlement 235-2024 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis* ;

Considérant que le Règlement 235-2024 vise l'ensemble du territoire de la Municipalité;

Considérant que suivant le Règlement 235-2024, la Municipalité peut exercer son droit de préemption sur un immeuble faisant partie du territoire assujetti, aux fins municipales indiquées au Règlement, lesquelles incluent notamment les fins suivantes :

- Habitation;
- Environnement
- La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;
- Développement économique local;
- Infrastructures publiques et services d'utilité publique;
- Transport collectif et actif;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial;
- Réserve foncière.

Considérant que, conformément au Règlement 235-2024, la Municipalité souhaite donc assujettir le lot 5 060 128 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité assujettisse le lot 5 060 128 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité aux fins municipales suivantes :

- Habitation;
- Environnement
- La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;
- Développement économique local;
- Infrastructures publiques et services d'utilité publique;
- Transport collectif et actif;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial;
- Réserve foncière.

Que l'assujettissement de cet immeuble au droit de préemption soit valide pour une période de 10 ans, à compter de l'inscription de l'avis d'assujettissement au registre foncier conformément à l'article 1104.1.3 du *Code municipal*.

Que les avocats de la Municipalité, de l'étude Tremblay Bois Avocats, soient mandatés afin d'entreprendre et de mener à terme les démarches requises pour assujettir l'immeuble susmentionné à l'exercice du droit de préemption par la Municipalité, pour les fins municipales indiquées à la présente résolution.

Que les deniers nécessaires aux fins de la réalisation de la présente résolution soient puisés à même le fonds général de la Municipalité.

5.7 ASSUJETTISSEMENT DU LOT 5 060 290 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BEAUCE – DROIT DE PRÉEMPTION

2026-06-179

Considérant que les articles 1104.1.1 et suivants du *Code municipal* permettent et encadrent l'exercice d'un droit de préemption sur des immeubles par la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a adopté le *Règlement 235-2024 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis* ;

Considérant que le Règlement 235-2024 vise l'ensemble du territoire de la Municipalité;

Considérant que suivant le Règlement 235-2024, la Municipalité peut exercer son droit de préemption sur un immeuble faisant partie du territoire assujetti, aux fins municipales indiquées au Règlement, lesquelles incluent notamment les fins suivantes :

- Habitation;
- Environnement
- La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;
- Développement économique local;
- Infrastructures publiques et services d'utilité publique;
- Transport collectif et actif;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial;
- Réserve foncière.

Considérant que, conformément au Règlement 235-2024, la Municipalité souhaite donc assujettir le lot 5 060 290 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité assujettisse le lot 5 060 290 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité aux fins municipales suivantes :

- Habitation;
- Environnement
- La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;

- Développement économique local;
- Infrastructures publiques et services d'utilité publique;
- Transport collectif et actif;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial;
- Réserve foncière.

Que l'assujettissement de cet immeuble au droit de préemption soit valide pour une période de 10 ans, à compter de l'inscription de l'avis d'assujettissement au registre foncier conformément à l'article 1104.1.3 du *Code municipal*.

Que les avocats de la Municipalité, de l'étude Tremblay Bois Avocats, soient mandatés afin d'entreprendre et de mener à terme les démarches requises pour assujettir l'immeuble susmentionné à l'exercice du droit de préemption par la Municipalité, pour les fins municipales indiquées à la présente résolution.

Que les deniers nécessaires aux fins de la réalisation de la présente résolution soient puisés à même le fonds général de la Municipalité.

5.8 ASSUJETTISSEMENT DU LOT 5 060 396 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BEAUCE – DROIT DE PRÉEMPTION

2026-06-180

Considérant que les articles 1104.1.1 et suivants du *Code municipal* permettent et encadrent l'exercice d'un droit de préemption sur des immeubles par la Municipalité;

Considérant que la Municipalité a adopté le *Règlement 235-2024 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis* ;

Considérant que le Règlement 235-2024 vise l'ensemble du territoire de la Municipalité;

Considérant que suivant le Règlement 235-2024, la Municipalité peut exercer son droit de préemption sur un immeuble faisant partie du territoire assujetti, aux fins municipales indiquées au Règlement, lesquelles incluent notamment les fins suivantes :

- Habitation;
- Environnement
- La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;
- Développement économique local;
- Infrastructures publiques et services d'utilité publique;
- Transport collectif et actif;
- Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial;
- Réserve foncière.

Considérant que, conformément au Règlement 235-2024, la Municipalité souhaite donc assujettir le lot 5 060 396 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à l'exercice d'un droit de préemption par la Municipalité;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité assujettisse le lot 5 060 396 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, à l’exercice d’un droit de préemption par la Municipalité aux fins municipales suivantes :

- Habitation;
- Environnement
- La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs;
- Développement économique local;
- Infrastructures publiques et services d’utilité publique;
- Transport collectif et actif;
- Conservation d’immeuble d’intérêt patrimonial;
- Réserve foncière.

Que l’assujettissement de cet immeuble au droit de préemption soit valide pour une période de 10 ans, à compter de l’inscription de l’avis d’assujettissement au registre foncier conformément à l’article 1104.1.3 du *Code municipal*.

Que les avocats de la Municipalité, de l’étude Tremblay Bois Avocats, soient mandatés afin d’entreprendre et de mener à terme les démarches requises pour assujettir l’immeuble susmentionné à l’exercice du droit de préemption par la Municipalité, pour les fins municipales indiquées à la présente résolution.

Que les deniers nécessaires aux fins de la réalisation de la présente résolution soient puisés à même le fonds général de la Municipalité.

5.9 AUTORISATION PRÊT TEMPORAIRE PROJET AQUEDUC TRONÇON 013-A1

2026-06-181

Considérant que le conseil désire réaliser des travaux de réfection de la conduite d’aqueduc du tronçon 013-A1;

Considérant que la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l’exécution des travaux ;

Considérant que le règlement d’emprunt 251-2025 décrète une dépense et un emprunt de 463 824 \$;

Considérant que le règlement 251-2025 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’habitation en date du 16 janvier 2026 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, à faire une demande de financement temporaire à la caisse Desjardins du

cœur de la Beauce d'un montant de 463 824\$ pour des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc du tronçon 013-A1.

Que le directeur général, monsieur Pier-Olivier Busque, et la mairesse, madame Karine Champagne, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

6. FINANCES

6.1. COMPTES POUR APPROBATION

2026-06-182

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de mai 2026 au montant total de 298 798.57 \$ soit adoptée telle que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés :	68 065.10 \$
Factures payées :	30 184.35 \$
Factures à payer :	199 104.08 \$

6.2. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

2026-06-183

Considérant que le conseil a pris connaissance des états financiers;

Considérant que ceux-ci ont été déposés par la firme Blanchette Vachon, Société de comptables professionnels agréés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les états financiers de la municipalité déposés par la firme Blanchette Vachon, Société de comptables professionnels agréés, soient adoptés.

7. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

7.1. ACHAT PANCARTES NO CIVIQUES

2026-06-184

Considérant que le conseil désire faire l'installation de pancartes pour indiquer les numéros civiques des contribuables en dehors du périmètre urbain;

Considérant que cet affichage est essentiel pour les différents services : postales, ambulanciers, etc;

Considérant que 2 soumissions ont été reçues pour le prix des pancartes :

- Signoplus : 33.50\$ pl tx avec la quincaillerie/ pancarte
- Signel : 39.84\$ pl tx avec la quincaillerie/pancarte

Considérant que le plus bas soumissionnaire est la firme Signoplus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate monsieur Maxime Quirion à faire l'achat auprès de la firme Signoplus de 575 pancartes pour les numéros civiques avec tout le matériel nécessaire à l'installation.

Que le montant soit financé via le surplus.

7.2. MANDAT ATELIER GUY

2026-06-185

Considérant que le conseil désire entreprendre la modernisation de sa caserne de pompiers existante;

Considérant qu'une offre de service a été reçue de la firme Atelier Guy;

Considérant que cette firme offre de dresser, dans un premier temps, le carnet de santé du bâtiment au coût de 10 950\$ plus tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de la firme Atelier Guy au montant de 10 950\$ pl tx pour la première étape du projet qui est de faire le carnet de santé de la caserne.

Que le projet soit financé via le surplus.

7.3. MANDAT WSP ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR DÉVELOPPEMENTS MUNICIPAUX

2026-06-186

Considérant que la municipalité désire avoir l'expertise d'une firme d'ingénierie pour des développements futurs;

Considérant que la municipalité a besoin des services d'un ingénieur pour établir les balises techniques de réalisation ainsi que l'estimation des coûts de réalisation des travaux d'infrastructure qui servira dans la planification financière pour les projets à venir ;

Considérant que la firme WSP offre d'accompagner la municipalité au taux horaire de 220\$/hr pour un estimé de 20 heures donc 4 400\$ pl tx

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme WSP pour établir les balises techniques de réalisation du projet de développements municipaux ainsi que l'estimation des coûts de réalisation des travaux d'infrastructure qui servira dans la planification financière pour les projets à venir ;

Que le montant soit financé via le surplus.

7.4. MANDAT ANALYSE TECHNIQUE D'OPPORTUNITÉ

2026-06-187

Considérant que la municipalité désire donner un mandat à la direction générale pour l'analyse des opportunités de densification ;

Considérant qu'une entente a été rédigée et que tous les membres du conseil sont en accord avec celle-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise madame Karine Champagne, mairesse, à donner le mandat à monsieur Pier-Olivier Busque et à signer l'entente pour la réalisation de celle-ci.

7.5. OFFRE DE SERVICE FISSURE ASPHALTE

2026-06-188

Considérant que le conseil désire effectuer des travaux de calfeutrage de fissures sur son réseau ;

Considérant que 4 soumissions ont été fournies aux membres du conseil ;

Considérant que les soumissions sont les suivantes :

Asphaltek :	2000 m (6562 pi)	4 856\$ pl tx
	4293 m (14 085 pi)	10 000\$ pl tx
Asphalte		
Nicolas Lachance :	2000 m (6562 pi)	11 000\$ pl tx
	4293 m (14 085 pi)	17 172\$ pl tx
Ligne Maska :	2000m (6562 pi)	3500\$ pl tx
	4293 m(14 085 pi)	7 512.75\$ pl tx
Fissure		
Richard Poirier :	2000m (6562 pi)	4 900\$ pl tx
	4293 m (14 085 pi)	10 517.85\$ pl tx

Considérant que le plus bas soumissionnaire est la firme Ligne Maska;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la soumission de la firme Ligne Maska avec mobilisation et temps inclus soit acceptée pour des travaux sur son réseau routier.

Que le montant soit financé via le budget d'opération de la municipalité.

7.6. MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF PROJET AQUEDUC TRONÇON 013-A1

2026-06-189

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres publiques pour le choix d'une firme pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de son projet de réfection du réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 ;

Considérant que 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté le prix suivant (plus taxes) :

Englobe Corp:	3 317.40\$ plus tx
Artélia :	3 791.69\$ plus tx

Considérant que les soumissions présentées ont été analysées par monsieur Alexandre Turenne Trudel (responsable de l'appel d'offres) et qu'elles ont été déclarées conformes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné au plus bas soumissionnaire pour des travaux du contrôle qualitatif pour le projet de réfection de l'aqueduc tronçon 013-A1.

Que le conseil accorde le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection du réseau d'aqueduc pour un montant, de 3 317.40\$ plus tx, à la firme Englobe Corp. conformément aux documents d'appel d'offres et aux soumissions ;

Que le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 sera financé via le règlement d'emprunt.

7.7. PAIEMENT WSP PETIT SHENLEY

2026-06-190

Considérant que des travaux ont été effectués dans le rang Petit Shenley;

Considérant que la firme WSP avait été mandatée pour effectuer la surveillance des travaux;

Considérant que le montant du paiement est de 3 227.04\$ tx incl;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 3 227.04\$ tx incl soit payé à la firme WSP pour des travaux effectués dans le rang Petit Shenley;

Que le montant soit financé via le règlement d'emprunt.

7.8. PAIEMENT CHEMTRADE CHEMICALS CANADA POUR SULFATE

2026-06-191

Considérant que la municipalité a fait l'achat de sulfate de fer pour l'entretien de son réseau d'eau potable ;

Considérant que le montant du paiement à la firme Chemtrade Chemicals Canada pour le sulfate de fer s'élève à 7 851.22\$ avec tx ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 7 851.22\$ avec tx soit payé à la firme Chemtrade Chemicals Canada pour l'achat de sulfate de fer ;

Que le montant soit financé via le budget d'opération.

7.9. PAIEMENT ÉVALU-TECH AQUEDUC TRONÇON 013-A1

2026-06-192

Considérant que les travaux au réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 sont prévus en 2026;

Considérant que la firme Evalu-Tech a fait des travaux d'évaluation pour la servitude;

Considérant que le montant des travaux effectués s'élève à 2 297.50\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 2 297.50\$ tx incl soit versé à la firme Evalu-Tech pour les travaux effectués en lien avec le projet d'aqueduc du tronçon 013-A1.

Que le paiement soit financé via la subvention et le règlement d'emprunt.

7.10. PAIEMENT WSP AQUEDUC TRONÇON 013-A1

2026-06-193

Considérant que les travaux au réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 sont prévus en 2026;

Considérant que la firme WSP a préparé les plans et devis pour ces travaux;

Considérant que le montant des travaux effectués s'élève à 4 758.53\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 4 758.53\$ tx incl soit versé à la firme WSP pour les plans et devis pour les travaux du réseau d'aqueduc du tronçon 013-A1.

Que le paiement soit financé via la subvention et le règlement d'emprunt.

7.11. PAIEMENT WSP AQUEDUC TRONÇON 013-A1

2026-06-194 **Considérant** que les travaux au réseau d'aqueduc tronçon 013-A1 sont prévus en 2026;

Considérant que la firme WSP a préparé les plans et devis pour ces travaux;

Considérant que le montant des travaux effectués s'élève à 20 760.17\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 20 760.17\$ tx incl soit versé à la firme WSP pour les plans et devis pour les travaux du réseau d'aqueduc du tronçon 013-A1.

Que le paiement soit financé via la subvention et le règlement d'emprunt.

7.12. PAIEMENT WSP HÔTEL DE VILLE

2026-06-195 **Considérant** que les travaux au 476 rue Principale ont eu lieu ;

Considérant que la firme WSP Canada a supervisé les travaux d'ingénierie;

Considérant que cette dernière recommande le paiement de 324.23\$ avec taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le montant de 324.23\$ avec taxes soit versé, à la firme WSP Canada pour les travaux d'ingénierie effectués au 476 rue Principale.

Que le montant soit financé via les subventions Pracim, Prabam et lorsqu'épuisé via le surplus.

7.13. OFFRE DE SERVICE ASPHALTE

2026-06-196 **Considérant** que les membres du conseil désirent terminer le rapiéçage d'asphalte dans la municipalité ;

Considérant que ses travaux seront effectués principalement dans la rue Champagne Nord et dans la cour de l'aréna ;

Considérant que des soumissions ont été reçues :

- **Pavage Abénakis** **7 500\$ plus tx**
- **Pavage Pavvco** **22 050\$ plus tx**

Considérant que le plus bas soumissionnaire est la firme Pavage Abénakis avec un montant de 7 500\$ plus tx ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Pavage Abénakis pour le rapiéçage d'asphalte dans la rue Champagne et dans la cour de l'aréna pour un montant de 7500\$ plus tx.

Que le montant soit financé via le budget d'opération.

8. PERSONNEL

8.1. CANDIDATURE SERVICE INCENDIE

2026-06-197

Considérant que le responsable du service incendie recommande l'embauche d'un nouveau candidat pour le service incendie ;

Considérant que le conseil a pris connaissance du dossier de candidature de monsieur Nathan Maheux-Fortin ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'embauche de monsieur Nathan Maheux-Fortin pour joindre le service incendie de la municipalité.

8.2. AUGMENTATION SALARIALE POUR PERSONNEL D'ENTRETIEN AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2026-06-198

Considérant que l'employé qui occupe le poste à l'entretien du centre multifonctionnel est à l'emploi depuis 3 mois;

Considérant que l'employé en question fait du bon travail;

Considérant que l'employé demande une augmentation salariale à 20\$/heure pour l'entretien du centre multifonctionnel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'augmentation salariale à 18\$/heure de l'employé responsable de l'entretien ménager au centre multifonctionnel.

8.3 PAIEMENT CELLULAIRE

2026-06-199

Considérant que monsieur Bruno Boucher, responsable des bâtiments, et des parcs utilise son cellulaire dans le cadre de ses fonctions;

Considérant que le conseil désire payer une partie des mensualités du cellulaire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal accepte de rembourser 20\$ mensuellement pour le cellulaire de monsieur Bruno Boucher, responsable des bâtiments et des parcs.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1. ENTRETIEN DE LA HOTTE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2026-06-200

Considérant que la hotte du Centre multifonctionnel Desjardins doit être entretenue ;

Considérant que la firme Nettoyage de hottes Beauce offre de faire le nettoyage au même coût que l'année passée : 650\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné à la firme Nettoyage de hottes Beauce pour le nettoyage de la hotte du Centre multifonctionnel Desjardins au montant de 650\$ plus taxes.

Que le montant soit financé via le budget d'opération pour l'entretien des bâtiments.

9.2. ENTRETIEN DU COMPRESSEUR DE L'ARÉNA

2026-06-201

Considérant que le compresseur de l'aréna a été vérifié par la firme X-Energie ;

Considérant que le module de protection du compresseur no 2 a besoin d'être remplacé ;

Considérant qu'une soumission de la firme Nordac Québec a été reçue pour la réparation du compresseur au montant de 1273.45\$ pl tx;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise madame Karine Champagne a commandé la pièce à changer pour la réparation du compresseur no 2 de l'aréna;

Que le montant de 1273.45\$ pl tx à la firme Nordac Québec soit financé via le budget d'opération de l'aréna.

9.3. DÉCHIQUETAGE SELON LE CALENDRIER SOUMIS AU BANQ

2026-06-202

Considérant que les membres du conseil désirent effectuer le déchetage de ses documents qui ont été archivés à l'automne 2025

Considérant que 2 soumissions ont été reçues :

- **Déchetage de Beauce 20 boîtes :** **174.50\$ pl tx**
- **Shred-it 20 boîtes :** **359.66\$ pl tx**

Considérant que le plus bas soumissionnaire est la firme déchetage de Beauce au coût de 174.50\$ plus taxes pour 20 boîtes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme Déchetage de Beauce pour le déchetage déjà établi selon le calendrier soumis au BANQ.

Que le montant soit financé via le budget d'opération, honoraire professionnel.

9.4. SIGNATURE SPECTACLE HUMOUR FÉVRIER 2027

2026-06-203

Considérant que la municipalité désire offrir un spectacle d'humour en février 2027 ;

Considérant que le contrat de l'humoriste s'élève à 12 000\$ plus taxes et les frais d'hébergement ;

Considérant que la responsable des sports, loisir et culture veut signer dès maintenant le contrat avec l'agent ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à signer le contrat de l'humoriste pour février 2027 au montant de 12 000\$ plus taxes et les frais d'hébergement ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture est aussi autorisée à signer un contrat pour la sonorisation afin de répondre au besoin technique de l'artiste.

9.5. DEMANDE D'AIDE DANS LE PROGRAMME DU PAFIRSPA

2026-06-204

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré de Shenley autorise la présentation du projet « Pour assurer la pérennité de l'aréna » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Considérant que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Honoré de Shenley à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré de Shenley désigne madame Karine Champagne comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture, madame Karine Champagne, à effectuer une demande d'aide financière dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

10. RAPPORT

11. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2026.

12. AUTRES SUJETS

12.1. PROMESSE D'ACHAT

2026-06-205

Considérant que le conseil désire faire l'acquisition du lot 5 060 290 et a déjà entrepris des démarches pour conclure une entente avec le vendeur;

Considérant que le conseil accepte toutes les modalités présente dans l'offre d'achat;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil a pris connaissance des modalités de l'offre d'achat pour le lot 5 060 290 et accepte celles-ci;

Que le conseil autorise madame Karine Champagne, mairesse et madame Marilène Robert, directrice générale adjointe, à signer la promesse d'achat et tout autre document inhérent à l'achat du lot 5 060 290.

12.2. INSCRIPTION CONGRÈS FQM

2026-06-206

Considérant la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel du 24 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec;

Considérant que cet événement constitue une opportunité de formation et de réseautage essentielle pour le développement des compétences des élus et des employés municipaux;

Considérant que la municipalité juge opportun et dans l'intérêt public d'autoriser la participation de monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général, et madame Karine Champagne, mairesse, à cet événement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'approuver l'inscription des personnes nommées ci-dessus au Congrès de la FQM 2026.

D'autoriser le paiement des frais inhérents au congrès pour monsieur Pier-Olivier Busque et madame Karine Champagne.

Que le montant soit financé via le budget d'opération.

12.3. INSCRIPTION CONGRÈS ADMQ

2026-06-207

Considérant que le congrès constitue le plus grand rassemblement des directeurs généraux, greffiers et trésoriers du Québec et offre une programmation riche en formations ;

Considérant que la municipalité juge que monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général, participe à l'événement de l'association des directeurs municipaux du Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général, à participer à l'événement.

Que le remboursement de tous les frais inhérents soit financé via le budget d'opération.

12.4. INSCRIPTION CONGRÈS UMQ

2026-06-208 **Considérant** que les Assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec se sont déroulées du 13 au 15 mai 2026 au Centre des congrès de Québec;

Considérant que monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général, a participé à ce congrès;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que tous les frais inhérents soient autorisés pour l'inscription de monsieur Pier-Olivier Busque au congrès de l'Union des Municipalités du Québec.

Que les frais soient financés via le budget d'opération.

12.5. OFFICE DE L'HABITATION

2026-06-209 **Considérant** que le conseil désire contribuer pour l'embellissement près des logements abordables rue Ennis;

Considérant que le conseil municipal désire accorder une aide financière de 1000\$ à l'office de l'habitation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil contribue au projet du terrassement avec l'office de l'habitation pour un montant de 1000\$.

Que le montant soit financé via le surplus.

12.6. MESURE DES BOUES

2026-06-210 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a procédé par appel d'offres publiques pour le choix d'une firme pour la mesure et caractérisation des boues ;

Considérant que 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux et ont présenté le prix suivant (plus taxes) :

Echo-Tech :	9 964.00\$ plus tx
Simo :	8 659.66\$ plus tx
SM-Eau	7 219.00\$ plus tx

Considérant que les soumissions des firmes Simo et SM-Eau ne sont pas conformes selon l'ingénieure responsable de l'analyse ;

Considérant que les soumissions présentées ont été analysées par madame Caroline V.G. Scallion (responsable de l'appel d'offres);

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le mandat soit donné au plus bas soumissionnaire pour des travaux de mesure et caractérisation des boues.

Que le conseil accorde le contrat pour un montant, de 9 964.00\$ plus tx, à la firme Echo-Tech conformément aux documents d'appels d'offres et aux soumissions ;

Que le montant sera financé via le surplus.

13. FERMETURE DE LA SÉANCE

2026-06-211

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 21h38.



Karine Champagne, mairesse



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier